



International Coffee Organization  
Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

EB 3956/08

14 novembre 2008  
Original : anglais

F

**Comité exécutif**  
269<sup>e</sup> réunion  
17 mars 2009  
Londres, Angleterre

## Ordre du jour provisoire

Point	Document
<b>1. Ordre du jour provisoire et calendrier des réunions – à adopter</b>	EB-3956/08 Dispositions prévues pour les réunions
<b>2. Voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2008/09 – à approuver</b>  Le Secrétaire fera rapport.	à venir
<b>3. Programme des activités pour 2009/10 – à examiner</b>  Un projet de programme des activités pour l'année caféière 2009/10 sera diffusé. Le Comité examinera ce document avant de soumettre une recommandation au Conseil.	à venir
<b>4. Projets de mise en valeur du café</b>	
<b>4.1 Projets en cours d'examen par l'OIC – à examiner</b>  Les propositions de projets nouvelles et révisées devant être examinées en mars 2009 devront parvenir au Directeur exécutif avant le <b>19 décembre 2008 au plus tard</b> . Le rapport du Comité virtuel de présélection (CVP) sera diffusé.	à venir
<b>4.2 Projets en cours d'examen par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) – à noter</b>  Le Chef des opérations fera rapport sur les projets en cours d'examen par le FCPB, y compris les projets examinés par le Comité consultatif du FCPB en janvier 2009.	à venir

**5. Mise en œuvre du Programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ) – à examiner** à venir

Le Chef des opérations présentera un rapport sur le PAQ.

**6. Questions financières et administratives**

**6.1 Rapport du Comité des finances – à examiner** à venir

Le Président du Comité des finances fera rapport sur la réunion du Comité du 16 mars 2009, y compris l'état des finances et le projet de budget administratif pour l'exercice 2009/10.

**6.2 Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2007/08 et rapport du vérificateur – à recommander au Conseil pour approbation** à venir

La règle 62 du Règlement de l'Organisation dispose que le Directeur exécutif soumet au Conseil, par l'intermédiaire du Comité exécutif, les comptes de l'Organisation et le rapport du vérificateur, aux termes de l'Article 27 de l'Accord.

**6.3 Paiement des arriérés – à examiner** verbal

Conformément aux dispositions des Résolutions 429 (Ouganda), 430 (République démocratique du Congo) et 437 (Nicaragua), le Directeur exécutif est prié de tenir le Comité exécutif au courant du respect des dispositions de ces Résolutions. Le Directeur exécutif fera rapport.

**6.4 Autres questions financières et administratives – à approuver** à venir

Des documents contenant des propositions de révision du barème des traitements et de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services généraux et des propositions de révision des indemnités pour frais d'études et pour charges de famille pour le personnel des services organiques et les fonctionnaires hors classe seront diffusés.

**7. Questions diverses – à examiner** verbal

**8. Prochaine réunion – à noter** verbal

La date de la prochaine réunion sera confirmée par le Secrétariat.